

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DU COMMERCE
EXTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ
DES TERRITOIRES ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE DU REDRESSEMENT
PRODUCTIF

Circulaire interministérielle du 28 mai 2013 relative au référent unique pour les investissements

NOR : INTK1300192C

Le ministre de l'économie et des finances, la ministre de l'égalité des territoires et du logement, le ministre de l'intérieur, la ministre du commerce extérieur, le ministre du redressement productif à Mesdames et Messieurs les préfets de région.

La France est une destination privilégiée pour les investissements directs étrangers. Elle héberge sur son sol plus de 20 000 entreprises étrangères représentant près de deux millions d'emplois, un tiers de nos exportations industrielles, 20 % de la recherche entrepreneuriale et un emploi sur quatre dans l'industrie.

En 2012, notre pays a accueilli sur son sol 693 nouveaux projets d'investissements représentant près de 26 000 emplois. Ce résultat confirme l'attractivité de la France dans un contexte économique difficile. Les États-Unis consolident leur place de premier investisseur étranger en France devant l'Allemagne, premier pays européen.

Depuis plusieurs mois, le Gouvernement a fait du redressement de notre économie le fer de lance du redressement de notre pays et de la bataille pour l'emploi. Le Président de la République et le Gouvernement ont choisi la mobilisation et engagé des réformes importantes pour soutenir notre industrie, renforcer notre compétitivité, soutenir l'innovation et placer notre économie sur un sentier de croissance durable et riche en emplois. C'est le sens du Pacte pour la compétitivité, la croissance et l'emploi, de la création de la Banque publique d'investissement, mais aussi de l'accord sur la sécurisation de l'emploi retranscrit dans un projet de loi présenté au Parlement.

L'attractivité de nos territoires est au cœur de cette politique de reconquête. Dans un environnement mondial caractérisé par une mobilité croissante du capital international et des talents et par une concurrence renforcée entre les économies, le Gouvernement souhaite consolider la place de « leader » de la France en Europe pour les investissements industriels et améliorer sa performance concernant les autres investissements créateurs de valeur.

Pour cela, le Gouvernement s'est fixé l'objectif de parvenir à 1 000 décisions d'investissement ciblant annuellement la France d'ici 2017, et d'accueillir sur la même période 300 entreprises non encore implantées en France. Dans une série de mesures en faveur de l'attractivité de notre territoire et de notre économie ont été présentées en février en Conseil des ministres.

Dans ce cadre, il a été décidé d'offrir à tous les projets d'investissement supérieur à trois millions d'euros un correspondant unique, placé auprès du Préfet de Région. Ce correspondant travaillera en coordination étroite avec les régions et leurs agences de développement. Dans le respect des exigences environnementales, sociales et de concertation, il s'assurera de l'efficacité de l'action administrative, de la rapidité des délais d'instruction et de la sécurité juridique des procédures publiques.

Afin de mettre en œuvre sans délai cette mesure, nous vous remercions de bien vouloir désigner l'un de vos collaborateurs en qualité de référent unique pour les investissements et de bien vouloir me faire connaître son nom et sa qualité avant le 15 juin.

Nous savons pouvoir compter sur votre mobilisation.

Fait le 28 mai 2013.

Le ministre de l'intérieur,
MANUEL VALLS

Le ministre de l'économie et des finances,
PIERRE MOSCOVICI

*La ministre de l'égalité des territoires
et du logement,*
CÉCILE DUFLLOT

La ministre du commerce extérieur,
NICOLE BRICQ

Le ministre du redressement productif,
ARNAUD MONTEBOURG